

Présentation de l'IMM

Présentation de l'Institut Mutualiste Montsouris

- [Prendre rendez-vous](#)
- [Spécialités](#)
- [Espace Patient](#)
- [Faire un don](#)
- [Admission en ligne](#)

L'Institut Mutualiste Montsouris est un hôpital privé à but non lucratif, ouvert à tous et sans dépassement d'honoraires.



Implanté à la périphérie sud de Paris (14^e arrondissement, près du parc Montsouris.), l'Institut Mutualiste Montsouris est un hôpital médico-chirurgical qui prend en charge l'essentiel des pathologies lourdes ou complexes à dominante chirurgicale

(cardiaque, vasculaire, thoracique, digestif, gynécologie, urologie, oncologie...), tout en disposant d'une maternité de niveau 1B de plus de 2000 naissances, d'un centre de psychiatrie et d'un service de médecine interne.

Cette orientation lourde, très proche de l'activité des Centres Hospitaliers Universitaires, constitue une différence notable par rapport aux établissements de santé de même taille

et l'une des principales caractéristiques de l'IMM.

Depuis sa création, l'IMM consacre beaucoup de moyens dans la recherche, la technologie et l'innovation : précurseurs du robot chirurgical, de la cœlioscopie digestive, de la vidéochirurgie thoracique ; présence d'un plateau technique complet et de haute technicité, d'un [Centre de Ressources Biologiques \(CRB\)](#), et d'un département de recherche clinique.

Les compétences et la motivation des équipes médico-chirurgicales ont permis à l'Institut Mutualiste Montsouris d'être reconnu comme l'un des meilleurs établissements de santé français.



Afin de permettre une réelle égalité d'accès aux soins, les médecins de l'IMM sont salariés, le plus souvent à temps complet, et sans activité privée. Aucun ne pratique de dépassement d'honoraires. **L'IMM est un établissement ESPIC. Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif**

Les établissements ESPIC sont des établissements privés participant au service public hospitalier, ils assurent donc une ou plusieurs missions de service public. Leur mode de financement est le même que celui des hôpitaux publics et ils en partagent les valeurs et les principes.

Ces établissements sont gérés par une personne morale de droit privé – une association, une fondation, une congrégation ou une mutuelle – et ne sont pas soumis à des contraintes pour leur organisation interne. Ils ne sont pas astreints aux règles des marchés publics (mais sont néanmoins invités à s'en inspirer), leur comptabilité est de droit privé et les bénéfices dégagés sont intégralement réinvestis dans l'innovation et le développement de nouveaux services au bénéfice des patients.